



2 – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

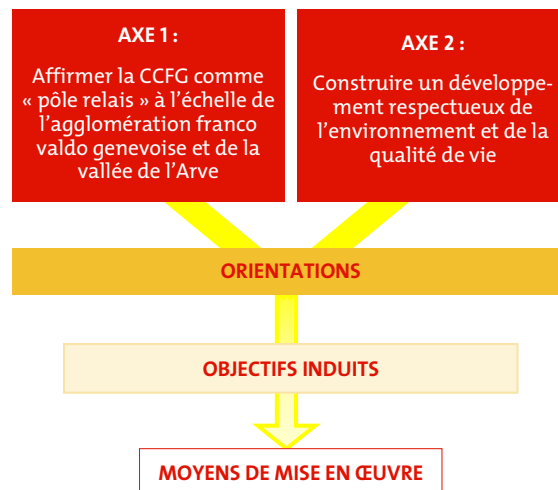
INTRODUCTION

INTRODUCTION

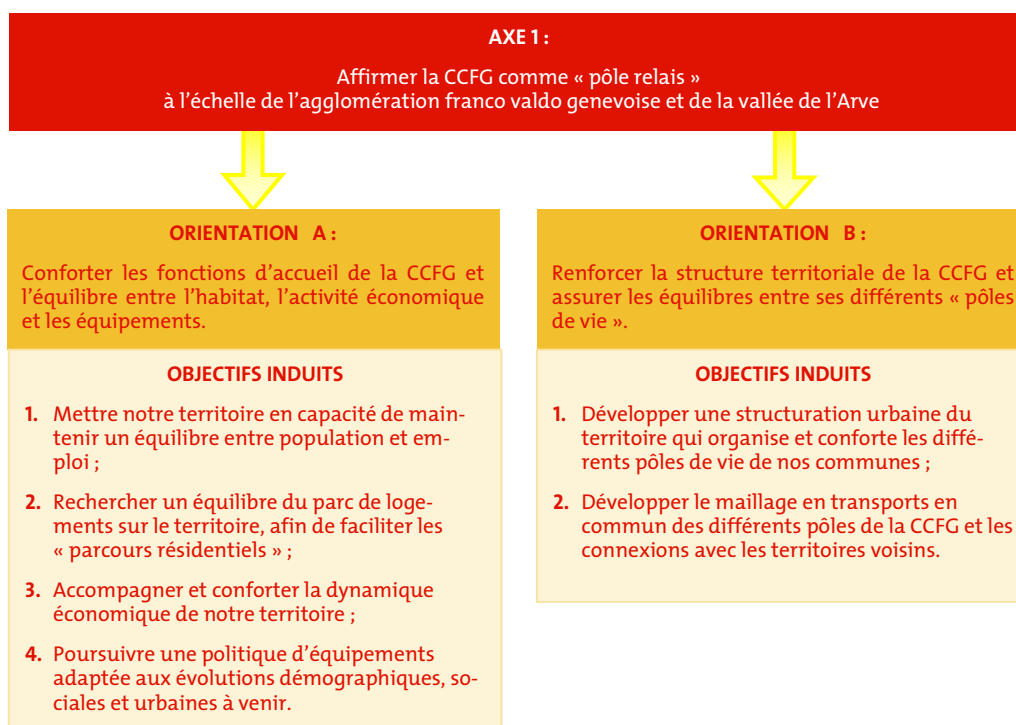
AFIN DE METTRE EN PLACE LE SCÉNARIO DU « DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ » et de relever ainsi le grand défi du développement durable, la CCFG doit à la fois :

- **S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN COURS ET S'AFFIRMER COMME UN VÉRITABLE « PÔLE RELAIS »**, capable de contribuer à la structuration de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la vallée de l'Arve.
- **CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT QUI RESPECTE ET VALORISE SON ENVIRONNEMENT**, afin de préserver et améliorer l'équilibre de son territoire et la qualité de vie de ses habitants.

CES DEUX GRANDS AXES STRUCTURENT EN CONSÉQUENCE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCOT, puis se déclinent en orientations, objectifs induits, moyens de mise en œuvre (voir ci-contre).



Afin de faciliter la lecture du PADD, UNE VISION SYNOPTIQUE DE STRUCTURE EST PROPOSÉE CI-DESSOUS.



VISION SYNOPTIQUE DE L'AXE 1 DU PADD

INTRODUCTION

AXE 2 :

Construire un développement respectueux de l'environnement et de la qualité de vie



ORIENTATION A :

Affirmer une trame « verte et bleue » de qualité sur le territoire, et rechercher un équilibre entre son développement et sa préservation.

OBJECTIFS INDUITS

1. Préserver l'intérêt des grands ensembles d'intérêt écologique majeur, véritables « réservoirs de biodiversité » ;
2. Préserver voire restaurer les grandes liaisons écologiques à enjeux majeurs pour la CCFG, la vallée de l'Arve et le département ;
3. Prendre en compte la « nature ordinaire » et conforter sa présence aux abords et au sein de la ville et des villages.

ORIENTATION D :

Encourager les pratiques de déplacements alternatives à l'usage de la voiture et sécuriser les déplacements de proximité.

OBJECTIFS INDUITS

1. S'appuyer sur le renforcement de la structuration urbaine envisagée du territoire pour limiter les distances à parcourir ;
2. Encourager l'usage des transports en commun et des « modes doux », au profit d'une maîtrise de l'usage de l'automobile dans les déplacements.

ORIENTATION B :

Préserver et améliorer les paysages naturels, ruraux et urbains.

OBJECTIFS INDUITS

1. Maintenir et améliorer la qualité de certaines grandes perceptions paysagères du territoire de la CCFG ;
2. Œuvrer pour une meilleure qualité des paysages urbains.

ORIENTATION E :

Optimiser la gestion de l'eau et des déchets sur le territoire.

OBJECTIFS INDUITS

1. Assurer une bonne gestion du cycle de l'eau sur le territoire ;
2. Œuvrer pour une gestion toujours plus performante des déchets.

ORIENTATION C :

Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables sur le territoire.

OBJECTIFS INDUITS

1. Maîtriser la consommation d'énergie et encourager le recours aux énergies renouvelables.

ORIENTATION F :

Prévenir et limiter l'exposition aux risques et aux nuisances.

OBJECTIFS INDUITS

1. Prévenir les risques naturels et protéger les personnes et les biens ;
2. Limiter l'exposition des populations au bruit et à la pollution de l'air.

AXE N°1 :
AFFIRMER LA CCFG
COMME « PÔLE RELAIS »

ORIENTATION A : CONFORTER LES FONCTIONS D'ACCUEIL DE LA CCFG ET L'ÉQUILIBRE ENTRE L'HABITAT, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS

1 METTRE NOTRE TERRITOIRE EN CAPACITÉ DE MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE POPULATION ET EMPLOI

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ **FIXER L'ORDRE DE GRANDEUR DU RYTHME MAXIMAL DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENVISAGÉ POUR L'ENSEMBLE CCFG À ENVIRON 2 % PAR AN, TOUT EN :**

- Veillant à préserver les grands équilibres (environnementaux, agricoles, paysagers) de notre territoire.
- Permettant une traduction différenciée de cet ordre de grandeur en fonction de la spécificité et de la sensibilité des différentes communes.

■ **METTRE NOTRE TERRITOIRE EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE LO-**

GEMENTS, qu'ils soient générés par la croissance démographique ou par les tendances d'évolution de notre population (exemple : la taille des ménages).

■ **PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE EN PRÉVOYANT LES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT NÉCESSAIRES, AFIN DE :**

- Maintenir un équilibre avec la croissance de sa population.
- Affirmer la CCFG en tant que pôle régional d'activités économiques et d'emplois.

2 RECHERCHER UN ÉQUILIBRE DU PARC DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE, AFIN DE FACILITER LES « PARCOURS RÉSIDENTIELS » À TOUS LES ÂGES DE LA VIE (JEUNES, FAMILLES, PERSONNES ÂGÉES)

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ **POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS : INDIVIDUELS, INDIVIDUELS GROUPÉS, SEMI-COLLECTIFS, COLLECTIFS.**

■ **RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS AIDÉS, EN LOCATION** (tendre vers un objectif de 20% de logements locatifs aidés sur la CCFG) **ET EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**, et **RECHERCHER LEUR IMPLANTATION EN MIXITÉ** avec les autres types d'habitat.

■ **DÉFINIR DES OBJECTIFS GRADUÉS ET DIFFÉRENCIÉS AU REGARD DU RÔLE DE CHACUN DES PÔLES DE VIE DANS LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE DE LA CCFG**, ainsi que des caractéristiques et des contraintes propres à chaque commune.

ORIENTATION A : CONFORTER LES FONCTIONS D'ACCUEIL DE LA CCFG ET L'ÉQUILIBRE ENTRE L'HABITAT, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS

3 ACCOMPAGNER ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

■ **ANTICIPER SUR LES BESOINS EN ESPACES DE DÉVELOPPEMENT** (y compris pour le développement endogène ou liés à des évolutions réglementaires ou normatives).

■ **DÉFINIR LA VOCATION DOMINANTE DES FUTURES ZONES** de manière à adapter au mieux leur aménagement et leur fonctionnement.

■ **LOCALISER CES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT LE PLUS JUDICIEUSEMENT**, du point de vue des déplacements des personnes et des marchandises.

■ Dans un souci de bonne gestion de l'espace de la CCFG, **OPTIMISER L'USAGE DE CES FUTURS SITES D'ACTIVITÉ DE MANIÈRE À RÉPONDRE AUX BESOINS EN EMPLOIS À L'HORIZON DU SCOT**.

■ **RETENIR CETTE MÊME PHILOSOPHIE D'OPTIMISATION DE L'ESPACE POUR L'ÉVOLUTION DES SITES D'ACTIVITÉS EXISTANTS**.

■ **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE**, en privilégiant l'équilibre entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie :

- Accompagner la croissance démographique de la CCFG.
- Œuvrer pour un renforcement en matière de moyenne et grande distribution spécialisée (ex : équipement de la personne ou de la maison, culture loisirs), en tenant compte de l'offre existante à proximité du territoire du SCOT.
- Dans un souci d'équilibre, maîtriser le commerce de périphérie et conforter les commerces et services de centres ou de quartiers.

■ **DYNAMISER LE SECTEUR DU TOURISME :**

- Œuvrer pour la valorisation touristique du massif Bargy / Glières et **AFFIRMER LA CCFG COMME L'UNE DE SES « PORTES D'ENTRÉE »**.
- **PRÉSERVER ET VALORISER LE SITE DU PLATEAU DES GLIÈRES**, dont l'attractivité est particulièrement notable vis-à-vis de la population locale et des touristes venant des Aravis, de la vallée du Giffre ou de la Vallée Verte : **ATTEINDRE L'OBJECTIF D'UN PLATEAU SANS VOITURE**, en repensant l'accessibilité au site depuis la vallée du Borne, en maîtrisant la fréquentation sur l'ensemble des ses accès, en recherchant une cohérence entre ses différents usages (agricoles, touristiques, sportifs, de loisirs) et en préservant son identité historique.
- **MAINTENIR LES QUALITÉS DU SITE DU PLATEAU DE SOLAISON**, dans l'esprit d'une préservation et d'une valorisation de l'existant.
- Poursuivre **LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE BÂTI ET HISTORIQUE** de la CCFG et soutenir **LE TOURISME « VERT » ET DE PROXIMITÉ**.
- Renforcer **L'OFFRE GLOBALE D'HÉBERGEMENT** (hôtellerie) et de restauration.
- **SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE SERVICES :**
 - En permettant leur implantation en mixité au sein des tissus urbains.
 - En définissant si besoin un ou plusieurs sites emblématiques permettant l'accueil d'activités de services intéressées par une image très qualitative : cadre paysager, qualité architecturale et environnementale des constructions, etc.

ORIENTATION A : CONFORTER LES FONCTIONS D'ACCUEIL DE LA CCFG ET L'ÉQUILIBRE ENTRE L'HABITAT, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS

3 ACCOMPAGNER ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

■ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS :

- Prévoir des espaces pour le stockage des grumes.
- Inciter les communes concernées à déterminer des aires de préstockage et amarrage pour le transport du bois, ainsi qu'à garantir et améliorer lorsque cela est nécessaire les accès à la ressource.

■ ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE, TOUT EN ASSURANT UNE COMPATIBILITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DU TERRITOIRE.

- Concilier d'une part le développement de l'urbanisation, d'autre part la pré-

servation des espaces agricoles stratégiques et homogènes (pouvant être localisés en plaine, en alpages ou sur des coteaux), ainsi que le bon fonctionnement des exploitations pérennes (nuisances réciproques, circulation des engins, espaces de proximité stratégiques).

- Optimiser globalement l'usage de l'espace.
- Identifier des secteurs destinés à la mise en place de protections ou de gestions à long terme, de type, par exemple, « Zones Agricoles Protégées » (ZAP) ou « Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains » (PEAN).

4 POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES, SOCIALES ET URBAINES À VENIR

■ RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES POPULATIONS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS (équipements institutionnels, socioculturels, dédiés à l'enfance et à la jeunesse, la santé, le sport ou les loisirs) et de services, avec une répartition structurante et équilibrée des équipements sur les communes de la CCFG.

■ AFFIRMER BONNEVILLE ET LA CCFG COMME « ESPACE STRUCTURANT » pour l'accueil d'équipements, d'IFF (Installations à Forte

Fréquentation) et/ou services publics à l'échelle de la vallée de l'Arve et du Nord de la Haute-Savoie.

La notion d'Installations à Forte Fréquentation (IFF) n'est pas standardisée. Toutefois, elle renvoie à certains projets, installations ou équipements (ex : commerce, loisir, tourisme, événementiel...) dont l'attractivité génère un volume de déplacements remettant en question, de manière générale ou à certaines périodes, l'utilisation ordinaire commune du réseau de transport environnant.

À SAVOIR

ORIENTATION B : RENFORCER LA STRUCTURE TERRITORIALE DE LA CCFG ET ASSURER LES ÉQUILIBRES ENTRE SES DIFFÉRENTS « PÔLES DE VIE »

1 DÉVELOPPER UNE STRUCTURATION URBAINE DU TERRITOIRE QUI ORGANISE ET CONFORTE LES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE DE NOS COMMUNES

■ CONFORTER DE MANIÈRE COMPLÉMENTAIRE :

- Le centre de Bonneville, comme « centralité de référence » de la CCFG.
- Le centre Marignier, comme « centralité secondaire » de la CCFG.
- Les centres des villages d'Ayze, de Brison, de Contamine sur Arve, du Petit-Bornand et de Vougy, comme autant de « pôles de proximité » pour la population du territoire.

■ En conséquence, RECHERCHER UN RENFORCEMENT DE CES « PÔLES CENTRES » :

- En matière de logements, commerces,

services, équipements, armature d'espaces publics et collectifs, optimisation de l'accessibilité (desserte tous modes, livraisons, stationnement, etc.).

- De manière adaptée, en fonction de la typologie et des particularités de chacune des communes.

■ PROMOUVOIR UNE DIVERSIFICATION DES FORMES URBAINES, au bénéfice de :

- L'optimisation de l'usage des sols et de l'économie de l'espace.
- La diversification du parc de logements.
- La structuration du paysage urbain.

2 DÉVELOPPER LE MAILLAGE EN TRANSPORTS EN COMMUN DES DIFFÉRENTS PÔLES DE LA CCFG ET LES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

■ DÉVELOPPER LES DESSERTES EN TRANSPORTS COLLECTIFS ET LE MAILLAGE DE PROXIMITÉ au sein de la CCFG, y compris pour les accès jusqu'au plateau des Glières.

■ FAVORISER L'ACCUEIL DES POPULATIONS ET DES EMPLOIS autour des itinéraires envisagés.

■ ŒUVRER POUR LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DES LIAISONS ENTRE LES DEUX CENTRALITÉS PRINCIPALES DE LA CCFG (BONNE-

VILLE, MARIGNIER) ET LA VALLÉE DE L'ARVE, ainsi que pour UN RENFORCEMENT DES LIAISONS AVEC GENÈVE ET ANNECY.

■ RENFORCER LE RÔLE DE PÔLE MULTIMODAL DES GARES DE BONNEVILLE ET DE MARIGNIER.

■ CONSIDÉRER LE SECTEUR DE L'HÔPITAL DE FINDROL, EN CONSTRUCTION, comme un lieu important dans les futures interconnexions des réseaux de transports en commun.

AXE N°2 : CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DE VIE

ORIENTATION A : AFFIRMER UNE TRAME « VERTE ET BLEUE » DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE ET RECHERCHER UN ÉQUILIBRE ENTRE SON DÉVELOPPEMENT ET SA PRÉSERVATION

1 PRÉSERVER L'INTÉRÊT DES GRANDS ENSEMBLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE MAJEUR, VÉRITABLES « RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ »

■ **MAINTENIR L'INTÉRÊT DES MILIEUX NATURELS IDENTIFIÉS LORS DU DIAGNOSTIC**, par une gestion adaptée des secteurs concernés :

- ZNIEFF de type 1.
- Zones Natura 2000.
- Zones humides à caractère patrimonial et/ou fonctionnel.
- Les bords d'Arve entre le Borne et le Pont de Bellecombe (dont un secteur

concerné par un arrêté de protection de biotope).

- Ensembles boisés des continuums constituant des zones naturelles refuges pour la grande faune.
- Confluence Giffre / Arve.
- Certains coteaux secs du Môle ayant un caractère significatif.

2 PRÉSERVER, VOIRE RESTAURER, LES GRANDES LIAISONS ÉCOLOGIQUES À ENJEUX MAJEURS POUR LA CCFG, LA VALLÉE DE L'ARVE, LE DÉPARTEMENT

■ **PRÉSERVER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE** (en concertation avec les démarches réalisées sur ce thème aux échelles départementale et régionale), **ET PERMETTANT LES CONNEXIONS :**

- Entre le plateau des Bornes, l'Arve, le Faucigny.
- Entre le massif Bargy Glières et l'Arve, par le Borne.
- Entre le massif Bargy Glières et les pieds de coteaux en rive gauche de l'Arve, en partie Est de la CCFG.

- Entre le Môle, la confluence Giffre/Arve et l'Arve.
- Le long de l'Arve.

■ **ŒUVRER POUR LA RESTAURATION DE POSSIBILITÉS DE FRANCHISSEMENTS DE L'AUTO-ROUTE PAR LA FAUNE, EN PARTIE EST DE LA CCFG** (continuum du Bronze à Bonneville, corridor Vougy-Le Martinet/Marignier) pour recréer les connexions entre Bargy et Môle.

ORIENTATION A : AFFIRMER UNE TRAME « VERTE ET BLEUE » DE QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE ET RECHERCHER UN ÉQUILIBRE ENTRE SON DÉVELOPPEMENT ET SA PRÉSERVATION

3 PRENDRE EN COMPTE LA « NATURE ORDINAIRE » ET CONFORTER SA PRÉSENCE AUX ABORDS ET AU SEIN DE LA VILLE ET DES VILLAGES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ **PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NATURELS AU SEIN DES ESPACES AGRICOLES** (vergers, haies, boisements isolés) pour leur rôle dans le maintien de la biodiversité.

■ **CONFORTER LA PRÉSENCE DE LA NATURE DANS LA VILLE ET LES VILLAGES**, par la prise

en compte des éléments naturels existants et par une meilleure intégration du végétal dans les opérations d'aménagement (plantations, zones vertes, etc.) et, lorsque c'est possible, par la connexion avec les espaces agricoles ou naturels voisins.

ORIENTATION B : PRÉSERVER ET AMÉLIORER LES PAYSAGES NATURELS, RURAUX ET URBAINS

1 MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE CERTAINES GRANDES PERCEPTIONS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DE LA CCFG

■ PRÉSERVER LES POINTS DE VUE PAYSAGERS ET LES PANORAMAS MAJEURS.

■ ORGANISER DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES PLUS LISIBLES entre espaces bâtis et espaces ouverts dans les fonds de vallée.

■ SUR LES COTEAUX, STRUCTURER, VOIRE RETROUVER SI NÉCESSAIRE, DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS entre espaces naturels, bâtis et agricoles.

■ ŒUVRER POUR AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU SITE EMBLÉMATIQUE ET INSCRIT DU PLATEAU DES GLIÈRES.

■ PRÉSERVER LE CARACTÈRE DES ESPACES D'ALTITUDE PORTEURS D'UNE IDENTITÉ ET D'UNE IMAGE FORTE (Môle, pointe et plateau d'Andey, Cenise, Lessy, plateau de Solaison, Coux de Marignier, etc.).

2 ŒUVRER POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES PAYSAGES URBAINS

■ VALORISER NOTRE PATRIMOINE BÂTI AYANT UNE VALEUR HISTORIQUE :

- Édifices emblématiques.
- Tissus urbains et bâtis traditionnels.

■ QUALIFIER ET/OU REQUALIFIER CERTAINES ENTRÉES DE VILLE ET DE VILLAGES, AINSI QUE LEURS TRAVERSES.

■ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE L'ARMATURE DES ESPACES

PUBLICS ET COLLECTIFS, qu'ils soient naturels ou urbains sur le territoire.

■ RECHERCHER UNE QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE pour les nouvelles constructions ET UNE VISION D'ENSEMBLE pour toute extension significative de l'urbanisation.

■ FAVORISER L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ ARCHITECTURALE, en harmonie avec les valeurs paysagères locales.

ORIENTATION C : PROMOUVOIR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

1 MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ENCOURAGER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ **ENCOURAGER, VOIRE IMPOSER SUR CERTAINS SITES, LA RECHERCHE D'EFFICACITÉ ET D'ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE et L'USAGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES** dans la construction et dans les opérations d'aménagement.

■ **Evaluer, et permettre le cas échéant, LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**, en particulier hydroélectrique (microcentrales) et méthanisation (boues, effluents d'élevages, fraction fermentescible des ordures ménagères).

■ **FAIRE EN SORTE QUE LES DOCUMENTS D'URBANISME NE SOIENT PAS UN OBSTACLE** à de telles démarches.

■ **ŒUVRER POUR MAÎTRISER, VOIRE DIMINUER, L'USAGE GLOBAL DE LA VOITURE SUR LE TERRITOIRE**, en tant que facteur majeur dans la consommation d'énergies fossiles (et dans la génération de nuisances diverses).

ORIENTATION D : ENCOURAGER LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIVES À L'USAGE DE LA VOITURE ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

1 S'APPUYER SUR LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE ENVISAGÉE DU TERRITOIRE POUR LIMITER LES DISTANCES À PARCOURIR

■ TRADUIRE, DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX ET LES FUTURES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT, LES OBJECTIFS DE RENFORCEMENT DES CENTRALITES EXISTANTES

ET DE MIXITE DES FONCTIONS, afin de limiter les distances à parcourir pour l'accès aux commerces, services, équipements et emplois.

2 ENCOURAGER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DES « MODES DOUX », AU PROFIT D'UNE MAÎTRISE DE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE DANS LES DÉPLACEMENTS

■ DÉVELOPPER LE MAILLAGE EN TRANSPORTS EN COMMUN DES DIFFÉRENTS PÔLES de la CCFG et les connexions avec les territoires voisins (cf. axe 1 du PADD, orientation B, objectif induit n°2).

■ REPENSER L'ACCESSIBILITÉ AU PLATEAU DES GLIÈRES pour réduire l'impact de la voiture.

■ ENCOURAGER LES PRATIQUES MULTIMODALES ET LE COVOITURAGE : définir les gares de Bonneville et de Marignier, ainsi que le secteur de l'hôpital de Findrol comme des lieux préférentiels d'interconnexion entre les modes de transport.

■ POURSUIVRE LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS en faveur des modes doux :

- Poursuivre le développement et le maillage des réseaux piétons et cycles.

- Poursuivre la mise en place d'aménagement donnant la primauté à la vie locale vis-à-vis de la circulation automobile (limitation du trafic et de la vitesse, sécurité), par exemple de types « aménagement de traverses » (Vougy, Ayze, Petit Bornand, Contamine sur Arve, Marignier), « zone 30 » ou zones piétonnes (centre-ville de Bonneville notamment).
- A Bonneville plus particulièrement, finaliser la mise en place du schéma de déplacements et affirmer la place des modes « doux » au centre-ville.
- A Marignier, mener à terme le projet de contournement routier, au profit du confortement du centre de la commune, de la qualité de vie et de la place des modes « doux ».

ORIENTATION E : OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

1 ASSURER UNE BONNE GESTION DU CYCLE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ AU REGARD DE LA RESSOURCE ET DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE :

- Préserver les ressources en eau potable (pompages et captages).
- Éviter les pollutions, y compris celles pouvant venir de communes situées en amont de la CCFG.
- Préserver la capacité de recharge des aquifères souterrains (espaces de liberté des cours d'eau et de la nappe de l'Arve, perméabilité des sols).

■ ASSURER L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL ENTRE DÉVELOPPEMENT ET CAPACITÉS DE LA RESSOURCE.

■ CONFORTER LES MAILLAGES AYANT UNE UTILITÉ POUR LE TERRITOIRE ET LA SÉCURISATION DES RESSOURCES :

- S'appuyer sur des réflexions de type « Schéma Général d'Alimentation en Eau Potable » (étude des besoins futurs par unité de distribution, capacité de stockage, débits à l'étiage, programmation du renouvellement des infrastructures et de l'entretien, etc.).

■ METTRE LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN PHASE AVEC LES CAPACITÉS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (collectif et non collectif).

- Imposer un assainissement des Eaux Usées (collectif et non collectif) dans le respect des objectifs de qualité : maintenir les réseaux et les stations d'épuration aux normes ; poursuivre le développement de l'assainissement collectif, lorsque que cela est techniquement et financièrement réalisable ; contrôler efficacement les dispositifs d'assainissement non collectif.

- Articuler les capacités de la station d'épuration de Bonneville et le développement de l'urbanisation sur la CCFG et le Mont Saxonnex.
- Intégrer une réflexion sur les filières de traitement des boues d'épuration et de vidange des fosses (épandage, compostage, enfouissement, biogaz, incinération, etc.).

■ PRENDRE EN COMPTE LA QUESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE:

- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Favoriser l'infiltration, la rétention et la réutilisation des eaux pluviales.
- Préserver les cours d'eau et s'assurer de leur bon entretien.
- Limiter l'exposition de nouveaux biens aux risques.
- Protéger / préserver / gérer (en application du SDAGE Rhône Méditerranée) les zones humides assurant un rôle hydraulique et/ou écologique (cf définition légale en vigueur pour la caractérisation des zones humides).
- Sur les communes où cela n'a pas été fait, engager une réflexion sur la problématique des Eaux Pluviales en parallèle aux réflexions sur le développement de l'urbanisation.

■ ENCOURAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION DE L'EAU PAR LES REJETS INDUSTRIELS.

ORIENTATION É : OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU ET DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

2

ŒUVRER POUR UNE GESTION TOUJOURS PLUS PERFORMANTE DES DÉCHETS

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

■ **METTRE EN ADÉQUATION NOTRE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AVEC LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA CCFG.**

■ **RÉDUIRE LA PART DES DÉCHETS INCINÉRÉS PAR :**

- Une action sur la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères. Exemples : compostage individuel ou de quartier ; collecte sélective, puis méthanisation ou compostage.
- La poursuite du développement de la collecte sélective à destination des particuliers et du traitement spécialisé par les entreprises (déchets industriels banals).

■ **FAVORISER L'EFFICACITÉ DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT LOCAL DES FERMENTESCIBLES** en intégrant leurs impératifs dans l'organisation de l'urbanisation et dans les règles auxquelles sont soumises les constructions (ex : accessibilité des véhicules de collecte, aire de stockage, locaux pour la collecte sélective, compostage de quartier, etc.).

■ **PRENDRE EN COMPTE LA QUESTION DES DÉCHETS INERTES :** en complément du centre de stockage prévu à Bois d'Avaz, encourager la réutilisation des déchets inertes pour les travaux publics, par exemple, pour la confortation de digues, la création de merlons, etc.

ORIENTATION F : PRÉVENIR ET LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

1 PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS.

■ **PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS l'aménagement du territoire :**

- Ne pas aggraver les risques ou en créer de nouveaux.
- Réduire les points de vulnérabilité existants.

■ **S'INSCRIRE DANS UNE GESTION RAISONNÉE DES EAUX PLUVIALES** (perméabilité des sols, infiltration, rétention).

■ **PRÉSERVER LES ESPACES DE LIBERTÉ DES COURS D'EAUX** (lit majeur), **LES BOISEMENTS**

DES BERGES. PROTÉGER / PRÉSERVER / GÉRER (en application du SDAGE Rhône Méditerranée) **LES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES** (cf définition légale en vigueur pour la caractérisation des zones humides).

■ **PERMETTRE L'ENTRETIEN DES FORÊTS, POUR LEUR RÔLE DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES** (mouvements de terrains, avalanches, gestion des eaux de ruissellement, etc.).

2 LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AU BRUIT ET À LA POLLUTION DE L'AIR.

■ Pour l'ouverture à l'urbanisation des secteurs soumis à **DES NUISANCES SONORES EN BORD DE VOIES STRUCTURANTES, RECHERCHER DES MESURES APPROPRIÉES DE LIMITATION DE CES NUISANCES.** Par exemple, par des actions :

- sur l'infrastructure concernée : aménagement favorable à une limitation de la vitesse et à une conduite fluide, revêtement de chaussée performant, protection antibruit (avec néanmoins une prise en compte souhaitable des ques-

tions de perceptions paysagères depuis les infrastructures de transport),

- sur la forme urbaine (bâtiments jouant le rôle d'écran),
- sur les bâtiments (configuration jour/nuit, protection phonique).

■ **RECHERCHER UNE LIMITATION DE L'USAGE DE LA VOITURE DANS LES DÉPLACEMENTS** de manière à réduire l'impact en terme de bruit et sur la qualité de l'air (cf. *axe 2 du PADD, orientation D*).

